

STATIONNEMENT

Rappel important

Notre pays reste toujours soumis à l'autorité du Plan Vigipirate. Afin de respecter les obligations de ce plan de vigilance, aucun véhicule ne stationnera aux abords de l'école, il est demandé à tous de stationner sur le parking situé sur le chemin du Tacot, en dessous de la route RD 37E.

En aucun cas, parents, enfants et visiteurs, ne traverseront les pelouses et les arbustes pour raccourcir leur déplacement depuis ce parking, la sécurité des enfants en dépend, il vous est donc demandé d'emprunter le passage pour piétons et le trottoir.

Chaque année ce point vous est rappelé, il reste néanmoins un certain nombre de parents indisciplinés qui vont nous contraindre à installer des panneaux d'interdiction de stationner et donc rendre verbalisable toute infraction.

Ce comportement quelque peu désobligeant de certains parents privera les personnes qui ont de réelles obligations de stationner à proximité de l'école. Je pense notamment aux assistantes maternelles avec des enfants dans la voiture et les futures mamans en fin de grossesse.

Je vous demande également d'informer toutes les personnes qui viennent se substituer à vous pour chercher vos enfants aux heures de sortie.

Le Maire

Jean-Michel MOREY